



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 31
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 3
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 1

Délibération N° : 26.061/D

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

SEANCE DU 23/06/2026

LE MARDI VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie RAGOT.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Valérie RAGOT,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Madame Nathalie DO HUU,	Monsieur Eric ADAM,
Madame Nathalie ALCARAZ,	Monsieur Dominique SERGI,	Madame Sylvia CAMEIRA,
Monsieur Timotée DAVIOT,	Madame Claudine ROSSIGNOL,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Monsieur Serge BADENS,	Monsieur Eric BASSET,	Monsieur Dominique EBLÉ,
Monsieur Serafino SERRAVALLE,	Madame Stéphanie AUFFRAY,	Madame Catherine CHABOSSON,
Madame Atidel MEHANNECHE,	Madame Laure MARTELLA MALRIEU,	Monsieur Johnny PALMA,
Monsieur Nicolas COURTOT,	Madame Lydia GAUGIN,	Madame Nelly OBAMBI,
Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI,	Monsieur Jean-Michel MATHY,	Monsieur Jérôme RITTLING,
Madame Fabienne MEURICE,	Monsieur David FÉROT,	Madame Audrey LEPAGE,
Madame Myriam MONDON		

ABSENT EXCUSE : Monsieur Bruno GALLIER, Maire, ne prend pas part au vote

POUVOIRS :

Monsieur Guillaume PEYTAVIN a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,

Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,

Madame Francine BOBOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 23/06/2026

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

VU le Code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2121-31 et L2121-14 alinéa 2 et 3,

VU le Compte Unique Financier 2025 du Parking du Hameau Lachambaudie,

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT Que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

SEANCE DU 23/06/2026

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

CONSIDERANT le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	124 085.40 €	184 617.57 €	308 702.97 €
	Recettes réalisées	112 097.09 €	209 505.48 €	321 602.57 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	289 359.79 €	262 576.57€	551 936.36 €
	Dépenses réalisées	178 951.70 €	141 792.03 €	320 743.73 €
	Restes à réaliser	9 340.52 €	0 €	9 340.52 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-66 854.61 €	67 713.45 €	858.84 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	165 274.39 €	77 959.00 €	243 233.39 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	98 419.78 €	145 672.45 €	244 092.23 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-9 340.52 €	0 €	-9 340.52 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	89 079.26 €	145 672.45 €	234 751.71 €

Sa Commission Finances - Ressources humaines - Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 23/06/2026

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

ADOpte

27 Voix Pour, 7 Abstentions,

Monsieur GALLIER, Maire ne prend pas part au vote.

ARTICLE 1 : CONSTATE la conformité du Compte Financier Unique du parking du Hameau LACHAMBAUDIE.

ARTICLE 2 : ARRETE le Compte Unique Financier au résultat suivant :

- | | |
|---|--|
| • Excédent de fonctionnement de | 145 672,45 € |
| • Excédent d'investissement de | 98 419,78 € |
| Soit un excédent cumulé de | 244 092,23 € (résultat hors restes à réaliser) |
| • Un déficit sur les restes à réaliser de : | -9 340,52 € |
| Soit un excédent net de | 234 751,71 € |

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

SEANCE DU 23/06/2026

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 24/06/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/06/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.061/D

Objet de l'acte : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260623-BRU_DE_25735_1-DE

Date de l'acte : 23/06/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25735_1

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2026